

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES.

Mme le Maire rend compte d'une réunion de la commission des travaux avec Mme Frédérique PETIT, architecte.

Comme suite à cette réunion, il a été décidé de poser une couverture en plomb de 2.5 mm d'épaisseur. Le devis établi par l'entreprise BATAIS est présenté à l'assemblée. Il s'élève à la somme de 906.25 € HT.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Accepte le devis de l'entreprise BATAIS
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant.

DECISION MODIFICATIVE.

Suite à la réception de l'état de notification des montants de DCRTP-GIR et sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

| | | |
|------|-----------|------------|
| Cpte | 011-61522 | - 127.00 € |
| Cpte | 014-73923 | + 127.00 € |

COMPTE-RENDU DES DELEGUES.

Lors de sa dernière réunion, l'Amicale du Canton de Doudeville a souhaité interroger la communauté de communes Plateau de Caux-Fleur de Lin sur un possible élargissement de son périmètre vers les communautés de communes de la région d'Yvetot et de la région de Yerville-Plateau de Caux.

A l'occasion d'une réunion sur l'évolution des statuts de la Communauté de Communes, les Maires ont à nouveau insisté auprès de M. ROUSSEAU pour qu'il engage très rapidement en tant que Président du Pays du Caux-Maritime une étude sur un nouveau schéma de coopération intercommunale.

Mme le Maire communique à l'assemblée le projet d'évolution des statuts de notre Communauté de Communes.